



Action sociale : de qui se moque-t-on ?

Alors que le Louvre lance un questionnaire sur l'action sociale au sein de l'établissement afin, officiellement, de revisiter sa politique pour répondre au plus près des besoins des agents, l'administration suit bêtement et sans concertation la ligne de la fonction publique. Première victime : la troisième tranche du CESU « garde d'enfant ».

Lamentable à la Fonction Publique

La Fonction publique a pris la décision unilatérale de supprimer la **troisième tranche du CESU «garde d'enfants» (celle de 220€ qui représentait 40% des bénéficiaires)** alors qu'il s'agissait d'une aide, certes modeste, mais permettant de favoriser l'égalité femmes / hommes. Cette suppression contribuera en outre à accroître les difficultés rencontrées par certains agents pour la garde de leurs enfants, alors que par la réforme des rythmes scolaires accentuée encore les problématiques de garde. Il ne fait aucun doute que cette mesure impactera fortement le budget des familles...

Officiellement, l'objectif de la Fonction publique était d'orienter l'action sociale vers les agents aux revenus les plus modestes. Alors comment considère-t-elle un couple avec un enfant disposant d'un revenu fiscal de référence de 38 619 € ? Sont-ils des nantis ? Ces familles ne bénéficient déjà pas des prestations légales attribuées à partir du 2^{ème} enfant ou 3^{ème} enfant, telles que les allocations familiales et le complément familial.

Inadmissible au Musée du Louvre

SUD Culture a demandé en comité technique que le musée du Louvre ne suive pas cette mesure et que l'établissement maintienne la troisième tranche du CESU garde d'enfant.

Cette prestation constitue l'aide la plus importante au musée en termes de budget et de nombre de bénéficiaires. Le montant des prestations servies a connu une augmentation importante de 2011 à 2012 (+ 14%), et le taux des bénéficiaires a augmenté sur la même période de 24%. En 2012, elle représente 30% du budget prestation. Elle répond donc à un vrai besoin !

C'est dans ce contexte que nous apprenons que **l'établissement a décidé, sans concertation avec les représentant-es du personnel, d'appliquer la circulaire fonction publique du 30 décembre 2013 relative à la prestation d'action sociale interministérielle «CESU – garde d'enfant 0/6 ans » : la tranche à 220€ est ainsi supprimée.**

► L'établissement fait le choix de supprimer une tranche de prestation utile et utilisée, et dans le même temps lance une enquête pour – nous dit-on – revisiter la politique d'action sociale et être au plus près des besoins des agents.

Par ailleurs, depuis des mois les représentant-es de SUD demande l'application au Louvre de la prestation « aide au BAFA » mis en œuvre au ministère de la culture, on attend toujours.

Il y a de quoi se poser des questions sur l'objectif réel de cette enquête : à quoi bon lancer un questionnaire interne en vue d'une politique spécifique si le musée s'aligne sur le moins-disant de la fonction publique et s'interdit, quand ça l'arrange une initiative favorable aux agents ? Nous attendons des réponses: le questionnaire « action sociale », à quoi ça sert ?

Paris, le 24 février 2014